

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 09
Pouvoirs : 01

Pour 09
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
08/04/2025
Date d'affichage :
22/04/2025

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le douze avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, François POCCARD-MARION,
Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Mesdames Céline COMBAZ, Stéphanie NOZ
Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ) et
Bernard PRAIZELIN.

Madame Maryse FAVRE a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2025/05/034 : Vote du budget primitif de l'exercice 2025 - Budget Ski Nordique/Gîte

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Monsieur le Maire procède à une lecture détaillée des chapitres et articles du budget primitif de l'exercice 2025.

Il rappelle en outre la préparation de ce budget lors des différentes commissions des finances qui se sont tenues ces derniers mois.

Tous les points ayant été abordés et toutes les questions évoquées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025 du Site Nordique/Gîte comme suit :

Le projet de budget 2025 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **279 579.52 € pour la section de fonctionnement.**

Le projet de budget 2025 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **127 012.02 € pour la section d'investissement.**

SECTIONS	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	279 579.52 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	279 579.52 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	127 012.02 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	127 012.02 €

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 du Site Nordique/Gîte.

La Secrétaire de séance,
Maryse FAVRE



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

